

Appel à la mobilisation générale

" Il faut interdire les mines anti-civils. Nous ne devons pas céder. Il faut obtenir le bannissement de cette arme aveugle qui, une fois posée, n'obéit plus à une quelconque volonté humaine. Elle n'a plus de maître. "

Jean François Deniau, académicien, ancien Ministre français des Affaires Etrangères.

Les opérations de déminages entreprises dans les pays les plus pollués permettent de détruire environ 100.000 mines chaque année. Mais pendant le même temps 2 à 3 millions continuent d'être posées (source Nations Unies 1993). Or la quasi-totalité des mines qui menacent, et menaceront encore des vies, dans ces pays pendant des décennies ont été importées. Alors que les états les plus touchés par ce problème ne produisent pas de mines, la quasi

totalité des exportateurs (à l'exception du Vietnam, de l'Irak et de l'ex-Yougoslavie) n'ont pas à en subir les conséquences. Enfin informé, un public de plus en plus large prend conscience de l'ampleur du scandale et veut agir pour que cela change. Le 11 février, en voyage officiel au Cambodge, François Mitterrand annonce que la France demande la révision de la Convention de 1980 (voir ci-contre). Le Président précise que la France n'exporte plus de mines depuis 1986 et invite les autres états à la rejoindre dans ce

choix. Les rapports se multiplient, faisant état d'une situation alarmante. Les six ONG précurseurs de la mobilisation organisent alors à Londres la première conférence internationale sur le sujet. Les 22 et 23 mai, venues de tous les continents, quarante associations aux missions diverses, santé, nutrition, environnement, Droit de l'Homme, développement, déminage... répondent à l'appel. Elles vont unir leurs expériences et leurs méthodes de travail pour combattre ce fléau et faire pression sur

les politiques. C'est l'effet boule de neige. Dans divers pays, des milliers de lettres sont adressées aux Chefs d'Etat par de simples citoyens, réclamant d'adopter des résolutions fermes contre la fabrication, l'exportation et l'utilisation des mines. En France ils sont désormais 120.000 signataires à demander leur interdiction pure et simple. Tandis que les occidentaux se réveillent, les pays victimes restent encore à cette époque absents de cette mobilisation.

UNE RÉGLEMENTATION INEFFICACE

Le protocole II de "la Convention de 1980 sur l'interdiction ou la limitation de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination" stipule que les mines ne peuvent être employées que contre des objectifs militaires, jamais sans discrimination et que des précautions doivent être prises pour protéger les civils. Il prévoit, décrit et réglemente l'utilisation des mines mises en place à distance, ainsi que l'enregistrement, la protection et l'enlèvement des champs de mines. La réalité de la prolifération des mines antipersonnel, liée à l'évolution des conflits, montre de toute évidence que ces mesures ressemblent davantage à des vœux pieux qu'à de véritables obligations, à fortiori lorsque l'on sait que le protocole ne prévoit aucun mécanisme de contrôle ni de sanction et n'est ratifié, en 1993, que par 39 états. La Convention de 1980 n'en demeure pas moins le seul texte juridique disponible au début des années 90. Sa révision ouvre donc une porte sur l'avenir...



La terre de tous les dangers

Apprendre à repérer le danger. Cambodge



Quand une guerre cesse, un nouvel exode commence. Les populations reprennent la route, quittent les camps de réfugiés pour regagner leurs villages. De retour sur leur terre, les rapatriés espèrent panser leur plaies, tenter peu à peu de reprendre leur vie antérieure. Mais une mine n'entend rien aux accords de paix. Elle continue inégalement son travail. Quand les premiers chantiers de

déminage débutent, la priorité est donnée aux terrains d'utilité publique, principalement les grands axes de circulation. Les régions reculées devront attendre leur tour, bien souvent des années. Il faut donc apprendre aux populations à vivre avec. Il faut former des animateurs locaux à la pédagogie et à l'éducation de masse. Ils sont choisis pour leur connaissance du dialecte local et de la région où ils vont travailler. Les premiers mois sont délicats : il faut se faire accepter dans les zones rurales et expliquer la démarche. Quand on parle de "sensibilisation aux dangers des mines", les interlocuteurs entendent surtout le mot "mine" qui réveille les méfiances et les mauvais souvenirs. Au cours de ces rencontres, les villageois apprennent à reconnaître les mines, les sites privilégiés du minage (points d'eau, écoles, centres de santé, arbres fruitiers...), les signes suspects (débris de métaux, carcasses d'animaux abandonnées, symboles laissés par les habitants...). Une fois que les habitants ont appris à repérer le danger, encore faut-il le respecter en acquérant des réflexes permettant de s'éloigner d'un terrain miné. La phase la plus douloureuse sera d'expliquer comment porter secours en cas d'accident sans être blessé soi-même. Ces discussions déclenchent régulièrement les

Mozambique



pleurs de personnes ayant vu leurs proches mutilés ou tués. Au delà du déchirement, elles donnent l'occasion à ceux qui sont restés au village de signaler les endroits où il y a déjà eu des victimes. Faut de déminage rapide, les villageois s'organisent et recensent les sites "pollués" pour transmettre les informations aux autorités. Cette aide est précieuse car les mines ne sont pas forcément placées sur des zones stratégiques et donc extrêmement difficiles à localiser. En Afghanistan par exemple, le largage par hélicoptère a infesté des territoires sans aucune logique. Et quand bien même le minage était ciblé, les mines peuvent se déplacer sous l'influence des intempéries. Quoiqu'il en soit les paysans doivent vivre, gagner de nouvelles terres pour cultiver ou nourrir le bétail. Alors ils s'adaptent à cet environnement de mort, le plus souvent en niant l'existence du danger. Comble de l'ironie, quand l'explosion survient la victime se sent coupable de sa négligence.



Eduquer en priorité les enfants. Cambodge

REPÈRES

Février ● la France demande la révision de la convention de 1980. **Avril** ● la Croix Rouge Internationale rassemble diplomates, militaires et représentants d'organisations humanitaires. **Mai** ● quarante ONG se réunissent à Londres, la Campagne Internationale pour Interdire les Mines prend forme. **Juin** ● les ONG britanniques se coordonnent pour lancer une campagne. **Août** ● le gouvernement suisse tient une série de conférences sur la protection des victimes de guerre et notamment des mines. **Septembre** ● reconduction pour trois ans du moratoire américain sur l'exportation. Les ONG belges lancent leur campagne. Les Pays Bas adoptent un moratoire partiel sur leurs exportations. **Novembre** ● L'Unicef s'engage à faire pression sur les gouvernements. **Décembre** ● le groupe industriel suédois Bofors arrête sa production. Les ONG italiennes lancent leur campagne.